

DEUXIÈME POSITION

Essai soumis par Marie-Josée Boudreau

***FRANCOPHONIE ET GRATUITÉ SCOLAIRE : UN ACCÈS  
UNIVERSEL AU SAVOIR ?***

CONCOURS D'ESSAIS JEAN-ROBERT-GAUTHIER  
ÉDITION 2012-2013

Alors que le Québec ressent encore les contrecoups d'un *Printemps érable* qui l'a déchiré, l'accessibilité aux études supérieures se retrouve encore une fois sous les projecteurs et pose la question du rôle des collèges et universités dans l'épanouissement de notre société moderne. Est-ce que la fréquentation de ces institutions devrait être une priorité afin de construire le monde dans lequel nous voulons vivre, à plus forte raison pour une minorité comme la francophonie canadienne ? Afin de nous assurer que tous puissent y accéder, devrions-nous instaurer la gratuité scolaire ? Est-ce que ce concept représente une avenue réaliste et souhaitable qui aurait de réels impacts sur notre société ou une utopie dont les effets possibles ne semblent pas faire l'unanimité? Au Canada, est-ce que la gratuité peut favoriser le rayonnement d'une communauté formée par plus de 9 000 000 de francophones<sup>1</sup> ou existe-t-il d'autres avenues pour obtenir des résultats plus probants?

D'emblée, nous pouvons affirmer que l'accès aux études supérieures contribue fortement au rayonnement de la francophonie canadienne. L'éducation est un droit et surtout un investissement, alors que la mondialisation invite au partage des connaissances, mais aussi à une compétitivité accrue. En formant des spécialistes et en mettant au premier plan la recherche, les collèges et universités jouent un rôle prépondérant dans le développement du savoir et, donc, deviennent les vecteurs sociaux importants : «les établissements universitaires renforcent la cohésion sociale et facilitent le partage de valeurs communes liées à l'acquisition et à la transmission des

---

<sup>1</sup> Source :siteProfilsdescommunautésfrancophonesetacadiennesduCanada,  
<http://profils.fcfa.ca>,  
consultéle28janvier2013.

connaissances»<sup>2</sup>. Mais encore faut-il que l'on puisse garantir «l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude»<sup>3</sup>. Notre responsabilité est donc d'être les gardiens d'un système d'éducation fondé sur l'équité et l'égalité des chances, en restant conscients que l'école «n'est pas une composante isolée de la société, elle est au carrefour d'enjeux sociaux et économiques majeurs. L'accessibilité aux études postsecondaires détermine le niveau de scolarité d'une population et représente de ce fait un défi de taille à relever.»<sup>4</sup> Quel défi, en effet ! Il est fondamental que nos jeunes francophones puissent poursuivre des études à la hauteur de leurs rêves et de leurs aspirations et que, par leurs accomplissements, ils deviennent une inspiration pour leur communauté et tracent le chemin pour d'autres, qui les suivront. Cependant, si cette nécessité d'encourager par tous les moyens la poursuite d'études supérieures nous apparaît claire, le rôle qu'y joue la gratuité scolaire ne va pas de soi.

Est-il juste d'affirmer que la gratuité scolaire mène nécessairement à une plus forte fréquentation des collèges et universités? Si les effets pervers que peuvent avoir des droits de scolarité élevés semblent faire l'unanimité, les avis sur la gratuité scolaire sont très partagés. En effet, plusieurs exemples d'augmentations substantielles des coûts relatifs aux études supérieures nous illustrent une corrélation entre ces derniers et l'accessibilité à ce palier scolaire. Certains chercheurs de l'I.R.I.S. vont en ce sens, illustrant entre autres leur thèse par l'exemple du Royaume-Uni, dont la hausse des frais de scolarité entre 2000 et 2008 a donné lieu à une baisse majeure et immédiate de la

---

<sup>2</sup> Commission parlementaire sur l'accessibilité, la qualité et le financement des universités, 2006, p.1.

<sup>3</sup> Lois sur l'éducation, citées par la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, 2003, p.1.

<sup>4</sup> Conseil de la jeunesse sur l'accessibilité financière aux études, 2011, p.16.

fréquentation universitaire. Ils en conclurent que «les droits de scolarité constituent une barrière à l'accès universitaire qui est à la fois bien réelle et relativement facile à abattre»<sup>5</sup>. Ainsi, il semblerait que pour garantir des études supérieures à tous ceux et celles qui en ont les capacités, il faille limiter les coûts qui y sont associés. L'une des raisons avancées est que, particulièrement chez les familles à faible revenu, la peur de l'endettement soit un frein. Par ailleurs, la question de l'accessibilité des études supérieures est complexe et le montant des droits de scolarité n'est pas le seul facteur en jeu : «des facteurs économiques, sociaux et culturels ont une influence souvent déterminante sur le destin scolaire des jeunes. L'accessibilité aux études supérieures se joue en grande partie en amont»<sup>6</sup>. Ce rôle prépondérant du parcours scolaire et de la famille est repris par maintes études qui montrent une corrélation plus grande, par exemple, entre le niveau de scolarité des parents et la fréquentation universitaire qu'entre le coût des frais de scolarité par province canadienne et le taux d'obtention d'un diplôme de premier cycle<sup>7</sup>. Plutôt que de voir en la gratuité scolaire pour tous une solution miraculeuse, il faut peut-être alors cibler davantage dans nos actions les couches de la population qui accèdent peu aux études supérieures pour en faire la promotion et voir à ce que jamais l'éducation ne devienne pour certains un fardeau financier trop lourd à porter.

En dernier lieu, est-il possible d'exprimer quelques pistes de solution qui stimuleraient les jeunes francophones à poursuivre des études post-secondaires, si la gratuité se semble pas une panacée ? Comme nous l'avons déjà dit, les frais reliés aux études ne sont qu'un facteur, important certes, mais qui doit être pensé à l'intérieur d'un

---

<sup>5</sup> E.Martinet S.Tremblay Pépin, 2011, p.16.

<sup>6</sup> Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, 2007, p.40.

<sup>7</sup> E.Martine tP.Hurteau, 2007, entre autres.

système. Il faut effectivement qu'un étudiant provenant d'une famille à faible revenu puisse continuer ses études s'il en a les capacités et l'envie, mais comment l'aider concrètement ? Lui fournir de l'aide financière et le convaincre de l'importance de son choix de carrière sont des avenues intéressantes, comme le prouve l'excellente initiative *Un avenir à découvrir*. Expérimenté au Manitoba et au Nouveau-Brunswick, ce projet s'attaque à l'indécision des jeunes en fournissant diverses activités d'orientation dès le secondaire : rencontres avec des étudiants, ateliers d'information sur les différents programmes et leurs exigences et bien d'autres. Au Nouveau-Brunswick, le projet est associé avec le Fond du Savoir, qui garantit une bourse de 8000\$ aux jeunes issus de familles à faible revenu. Résultat ? Une augmentation significative de l'inscription au collège et à l'université, particulièrement chez les francophones de la province, par près de 13 %!<sup>8</sup> Et plus encore, les effets du projet se sont fait sentir dès le secondaire : plus motivés à poursuivre leurs études, les élèves ont augmenté sensiblement leur moyenne! Une expérience inspirante qui montre véritablement que de telles initiatives d'aide ont une incidence importante sur la communauté.

En conclusion, si le fait de poursuivre ses études est sans nul doute une façon concrète de participer au rayonnement de sa culture et de contribuer à la société, il nous semble que la gratuité scolaire ne soit pas le facteur le plus important à considérer pour faire la promotion de l'éducation collégiale et universitaire. Plusieurs autres pistes auraient pu être suivies, comme l'importance d'offrir des programmes en français à la communauté francophone, puisqu'il s'avère que le fait d'étudier dans sa langue

---

<sup>8</sup> Société de recherches sociales appliquées, 2012, chapitres 4 et 5.

maternelle ne va pas de soi, dès le primaire.<sup>9</sup> Est-ce qu'un franco-albertain fréquentant l'école anglophone depuis son enfance et poursuivant des études supérieures en anglais à Toronto pourra être le symbole inspirant d'une francophonie vivante, ou est-ce que son univers ne deviendra pas, simplement, anglophone ?

---

<sup>9</sup> Leca del'Alberta est à ce t égards significatif : 54 % des francophones y fréquentent l'école primaire en langue anglaise, comme le montre le *Portrait des minorités de langue officielle au Canada* : les francophones de l'Alberta, p.46.

## Bibliographie

CHAVEZ, Brigitte, Camille BOUCHARD-COULOMBE et Jean-François LESAGE, *Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les francophones de l'Alberta*, Ottawa, Statistiques Canada, 2011, 80 pages. [disponible en ligne sur le site de Statistiques Canada au [www5.statcan.gc.ca](http://www5.statcan.gc.ca)]

CHAVEZ, Brigitte, Camille BOUCHARD-COULOMBE et Jean-François LESAGE, *Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les francophones du Nouveau-Brunswick*, Ottawa, Statistiques Canada, 2011, 106 pages. [disponible en ligne sur le site de Statistiques Canada au [www5.statcan.gc.ca](http://www5.statcan.gc.ca)]

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, *Hausse des droits de scolarité et modifications à l'aide financière aux études 2012-2013 à 2016-2017*, Sainte-Foy, 2011, 86 pages.

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, *Hausses des droits de scolarité des étudiants du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers : modifications au Règlement sur l'aide financière aux études*, Québec, 2007, 87 pages.

Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, *Rapport sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*, Québec, Ministère de l'Éducation, 2003, 42 pages.

Conseil permanent de la jeunesse, *L'accessibilité, c'est de valeur !*, Québec, 2005, 113 pages.

DAOUD, Marc et Philippe HURTEAU, «Gratuité scolaire : trois scénarios d'application», Montréal, I.R.I.S., 15 octobre 2007.

LEMELIN, Clément, *L'accessibilité aux études supérieures*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, 50 pages.

MARTIN, Éric et Philippe HURTEAU, «Tarification de l'éducation postsecondaire ou gratuité scolaire», Montréal, I.R.I.S., janvier 2007, 12 pages.

MARTIN, Éric et Simon TREMBLAY-PEPIN, «Faut-il vraiment augmenter les frais de scolarité ?», Montréal, IRIS, XXXX

Société de recherche sociale appliquée, *Un avenir à découvrir : Rapport des impacts du projet pilote sur les études postsecondaires*, Ottawa, S.R.S.A., 2012, 172 pages.